



Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 10 et dimanche 11 juin 2023 | Chartres (28)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	x	
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Éloi Relange</i>
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	x	
GATINE Marc		<i>Bachar Kouatly</i>
GAUTIER Joël	x	
HOUARI Larbi	x	
KOUATLY Bachar	x	
LAUFERON Patrick	x	
LEBLIC Pierre	x	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)		<i>Mathieu Ternault</i>
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	x	
MACARD Olivier	x	
MINAUD Émily	x	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	x	
NOUHAUD Laurent	x	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	x	
PENALVER Marion	x	
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	x	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Pascal</i>
TERNAULT Mathieu	x	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	x	
WOLFANGEL Jocelyne		<i>Joël Gautier</i>

Joëlle Mourgues et Manon Brissaud-Frenk, salariées du siège fédéral, assistent à la séance.

Première journée, samedi 10 juin 2023

Le Président Éloi Relange souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur et remercie la ville de Chartres, à commencer par son Maire Jean-Pierre Gorges pour la mise à disposition de la magnifique salle du salon Montescot pour cette réunion, ainsi que pour les remarquables locaux en mairie à l'occasion du Top 16.

Il se réjouit en premier lieu du nombre record de licencié·es qui vient d'être battu avec 65 000 licences. Le précédent record qui datait de la saison 2012/2013 est battu 3 mois avant la fin de la saison : cela témoigne d'une très importante dynamique, grâce au travail de toutes et tous, à commencer par celui des clubs.

Il présente ensuite Manon Brissaud-Frenk, qui a rejoint récemment l'équipe salariée de la fédération en tant que responsable du développement.

Il poursuit en rappelant que le projet de restructuration des licences, avec des évolutions tarifaires de certaines d'entre elles, n'a pas été voté par l'assemblée générale en avril dernier. Il se dit surpris du refus de ce projet, et personnellement déçu que des membres du Comité Directeur se soient mobilisé pour aller à l'encontre d'un projet alors même qu'ils sont acteurs ou témoins des grands projets de développement.

Il rappelle que suite à ce vote, 100 000 euros devront être pris sur les fonds associatifs fédéraux pour pouvoir poursuivre la dynamique actuelle.

Il ajoute que la mission première de la fédération est d'augmenter le nombre de licencié·es, de développer, d'accroître la pratique de notre discipline et qu'il compte sur toutes et tous pour aller dans ce sens.

Il faut pour cela développer nos nombreux points forts plutôt que de mettre une énergie négative sur nos faiblesses.

Il résume enfin le challenge opérationnel à venir en citant 3 axes majeurs :

- lancer et réussir la construction de notre futur système d'informations ;
- poursuivre et amplifier Class'Échecs grâce à l'apport déjà précieux de Manon Brissaud-Frenk ;
- investir sur le plan de performance fédéral qui se met en place grâce notamment à Jean-Baptiste Mullon et Quentin Loiseau.

Il achève cette introduction en évoquant les principaux sujets qui seront examinés durant cette réunion, citant notamment les points techniques réglementaires et la réforme des statuts.

Didier Fretel effectue ensuite le décompte des présent·es et des pouvoirs. 24 membres sur 24 sont présents ou représentés.

Plusieurs ajouts à l'ordre du jour sont alors soumis au vote du Comité Directeur.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Choix du contrat d'assurance ;*
- *Demande de dérogations pour les tournois rapides de Sète (19-08-2023) et St-Dié (26-08-2023) durant le championnat de France.*

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Bachar Kouatly souhaite réagir concernant le financement des projets. Il dit que pour lancer des projets, il faut en avoir les fonds et qu'il faut assumer ses choix. Il évoque le sujet du Prêt Garanti par l'État (PGE) qu'il avait proposé de conserver au lieu de puiser dans les fonds associatifs pour financer les projets en cours et à venir.

Éloi Relange répond que ce PGE est une dette pour notre fédération et qu'il est inexact d'affirmer qu'on lance des projets qu'on ne peut pas financer, puisque les résultats excédentaires des deux derniers exercices ont justement permis leursancements. Il précise qu'il est impératif de préparer l'avenir et regrette, s'adressant à Bachar Kouatly et Joël Gautier que l'on puisse voter contre à peu près tous les projets d'avenir.

Bachar Kouatly rappelle qu'il s'est abstenu à ce sujet lors du Comité Directeur de mars dernier et qu'il trouve que les choses ont été présentées de manière cavalière lors de l'assemblée générale.

Éloi Relange rappelle à Bachar Kouatly qu'il a traité lors de l'assemblée générale la fédération de « superstructure perceptrice d'impôts », allant jusqu'à évoquer Bercy. Il juge que cela est méprisant pour tous ceux et celles qui œuvrent pour la fédération que ce soit bénévolement ou en tant que salarié·es.

Éloi Relange propose à présent d'avancer sur l'ordre du jour.

Joël Gautier prend ensuite la parole pour dire qu'il est inadmissible de mettre deux personnes à l'index. Il dit avoir écrit un mail signé de 4 personnes et demande pourquoi on cherche à isoler 2 personnes. Il affirme par ailleurs que n'importe quel club aurait été d'accord pour une augmentation des licences de 2 euros.

Jean-Baptiste Mullon regrette que Joël Gautier ne s'exprime que superficiellement sur Facebook au lieu d'argumenter lors des séances du comité directeur afin de partager les opinions. Il dénonce de l'obstruction pure et simple en prenant comme exempte les votes négatifs de Joël Gautier sur le rapport financier, excédentaire de 100 000 €, alors même qu'il a salué sur sa page Facebook ces résultats. Joël Gautier répond que chacun vote comme il le souhaite.

INSTITUTIONNEL

1. Approbation du compte rendu du CD des 18 et 19 mars 2023

Didier Fretel explique que ce compte rendu a été publié sous 1 mois sur le site fédéral, en rappelant l'importante masse de travail effectuée. Aucune remarque n'étant formulée, son approbation est mise au vote.

VOTE N°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du comité directeur des 18 et 19 mars 2023.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Dates institutionnelles saison 2023-2024 : comités directeurs et assemblées générales

Didier Fretel présente les dates institutionnelles pour la saison à venir. Il s'agit de programmer 3 réunions du Comité Directeur, l'assemblée générale annuelle, mais aussi 2 assemblées générales portant sur les statuts en fin 2023 (début 2024 pour la seconde en cas d'absence de quorum pour la première).

Les dates du Comité Directeur, ainsi que de l'assemblée générale annuelle, ont déjà été positionnées à titre indicatif sur le calendrier de la prochaine saison.

Pour les statuts, le Comité Directeur de novembre devra voter le texte qui sera soumis à l'assemblée générale prévue en décembre 2023.

Matthieu Vieira remarque que le Comité Directeur de juin va coïncider avec la finale du trophée Roza Lallemand. Il pense qu'il serait intéressant que les lieux soient identiques comme c'est le cas pour le Top 16 lors de cette séance, afin d'être au plus proche des clubs et des joueuses.

Pierre Leblic ajoute qu'il serait bien que les dates fixées ce jour ne bougent pas par la suite, évoquant les agendas des Ligues. Sébastien Peter demande où devraient se tenir la ou les assemblées générales portant sur les statuts. Éloi Relange évoque le Château d'Asnières-sur-Seine.

Éloi Relange propose de passer au vote de ces différentes dates.

VOTE N°3

Il est proposé d'approuver le calendrier institutionnel suivant pour la saison 2023/2024 :

- Comité directeur les 18 et 19 novembre 2023
- Assemblée Générale (modification des statuts) le 9 décembre 2023, et si absence de quorum, le 6 janvier 2024
- Comité directeur les 9 et 10 mars 2024
- Comité directeur les 22 et 23 juin 2024
- Assemblée Générale le 20 avril 2024

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES

1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours

Éric le Rol fait un point d'étape suite à une demande formulée en amont du Comité Directeur. Il indique que la trésorerie nette est de 1,13 millions d'euros, dont 500 000 euros placés sur des comptes à terme comme cela a été voté lors du dernier comité directeur

Il ajoute qu'il manque beaucoup de documents financiers des Ligues. Didier Fretel confirme en précisant que les Ligues doivent lui adresser statutairement leurs comptes rendus d'assemblées générales avec les documents financiers qui y sont fournis, ainsi que les comptes rendus de leurs réunions de comités directeurs. Le rappel qu'il a effectué l'an passé n'a pas été entendu, puisqu'il avait eu un retour de seulement la moitié des ligues.

De même, les Comités départementaux doivent fournir les mêmes éléments à leurs Ligues régionales.

Pierre Leblic précise que la Commission de Contrôle Économique et Gestion (CEEG) doit recevoir les documents comptables des organes déconcentrés. Ceci a été rappelé dans le rapport de cette commission présenté lors de l'assemblée générale en avril. Il demande ce qui est prévu pour que ces obligations statutaires soient respectées.

Éloi Relange répond qu'il convient que la CCEG examine les documents des organes déconcentrés pouvant rencontrer une difficulté. Il faut sensibiliser les ligues à une bonne transmission de ces informations.

Patrick Lauféron ne partage pas cette possible tolérance, susceptible d'ouvrir la porte à une cascade de problèmes. Il suggère de suspendre le versement des parts de licences aux organes déconcentrés ne respectant pas leurs obligations, et ce même si cela pourrait créer des difficultés. Pierre Leblic précise que les statuts mentionnent ces obligations mais ne disent pas ce qu'il advient si elles ne sont pas honorées.

Olivier Macard questionne sur la responsabilité de la fédération à ce sujet. Didier Pascal répond que sa responsabilité est engagée en ce qui concerne les comptes des Ligues.

Olivier Macard questionne ensuite sur une éventuelle responsabilité du Trésorier fédéral en cas de fraude dans une Ligue. Éric le Rol répond qu'à partir du moment où l'assemblée générale de la Ligue a validé les comptes, c'est elle qui en est responsable. Le rôle de la fédération consiste à s'assurer que les informations portant sur les comptes ont bien été passées dans les Ligues.

Éloi Relange indique qu'il convient de lancer une opération de sensibilisation et de rappels à ce sujet auprès des organes déconcentrés dès le début de l'année 2024.

Matthieu Vieira rappelle que le code du sport prévoit un droit d'accès de la fédération aux comptes des Ligues et Comités, mais que leurs dirigeants en sont responsables. La responsabilité de la fédération peut être engagée si elle avait connaissance d'une malversation par exemple, sans action de sa part.

Olivier Macard ajoute que ces transmissions par les organes déconcentrés doivent absolument être faites. Il faut les prévenir pour cela et qu'il ne convient pas de cesser les reversions sans l'avoir fait.

2. Frais de missions : rappel des modalités de remboursement

Matthieu Vieira présente un document récapitulatif des modalités de remboursement des frais de déplacements en voiture engagés par les bénévoles lors de leurs missions fédérales, suite à plusieurs questions posées ces derniers temps. Il rappelle tout d'abord que l'utilisation des transports en commun doit être privilégiée, conformément au règlement financier.

Il ajoute que deux éléments sont à rectifier :

- le remboursement kilométrique est fixé pour les 110 premiers kilomètres à 0,31 €/km selon l'annexe du règlement financier ; toutefois, dans d'autres documents (comme celui appelé « Tarifs fédéraux », il est indiqué 0,32 €/km. Il est proposé d'harmoniser ces 2 montants ;
- l'annexe prévoit, pour une raison qui n'est pas connue, un forfait de 20 € en plus du remboursement kilométrique. Afin d'éviter tout risque fiscal, il est proposé de supprimer ces 20 euros forfaitaires ; chacun étant amené à demander un remboursement sur justificatifs pour ce qui concerne les autres frais s'il y en a (hors frais de péages).

Il indique par ailleurs qu'il est possible d'abandonner ses frais à l'association contre un reçu fiscal, qui permet une déduction de 66 % du montant à l'impôt sur le revenu. Le barème a d'ailleurs été revu à la hausse par la loi de finances rectificative 2022.

Didier Fretel rappelle aussi que les déplacements de bénévoles doivent être autorisés et faire l'objet d'un ordre de mission ou d'une convocation.

Concernant l'arbitrage, il ajoute que la distance parcourue à vol d'oiseau a parfois été utilisée pour les remboursements kilométriques. Or, cette notion n'existe pas dans le règlement financier de la FFE et de son annexe, qui sont les textes de référence. Le mode de calcul pour les kilomètres des arbitres doit être le même que celui des autres bénévoles de la FFE, à savoir les kilomètres parcourus. Olivier Macard précise que l'abandon du vol d'oiseau est de toute façon plus avantageux pour les arbitres.

Patrick Lauféron demande si les frais de parking sont remboursables. Didier Fretel répond que l'annexe au règlement financier prévoit bien leur prise en charge. Il ajoute qu'en tant que secrétaire général, il est chargé de faire connaître les modalités de remboursements des frais de mission aux bénévoles de la FFE, ce qui va être fait auprès des différentes commissions et directions.

VOTE N°4

Il est proposé d'approuver la modification de l'article g de l'annexe au règlement financier en :

- supprimant le montant forfaitaire de 20 € venant s'ajouter aux frais kilométriques ;
- augmentant le montant de 0,31 €/km à 0,32 €/km.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Arbitrage : indemnité de supervision – indemnité de formation

Didier Fretel présente deux demandes de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA).

La première concerne la création d'une indemnité de supervision : actuellement, une supervision d'arbitre est gratuite et porte sur une journée. Il s'agit d'une contrainte importante pour les personnes faisant ces supervisions. Ces dernières peuvent être demandées par un arbitre dans le cadre de son cursus, ou par la DNA ou encore par la Ligue. La DNA propose qu'une indemnité de 50 € par supervision soit créée, payée par la Fédération pour les supervisions demandées par la DNA et par les ligues pour les autres supervisions.

Didier Fretel pense qu'il est difficile d'imposer aux ligues de payer pour les autres supervisions. Il propose que la FFE finance les supervisions demandées par la DNA et que l'arbitre paie pour celles qu'il demande ; charge à lui de solliciter financièrement son club, son Comité départemental ou encore sa Ligue.

Patrick Lauféron pense que tout doit être à la charge de la FFE mais pas des Ligues, car c'est la FFE qui décerne les titres arbitraux.

Pierre Leblic évoque que de plus en plus, des activités sont rémunérées et que d'autres ne le sont pas. Il pense que l'on va de plus en plus vers un système avec davantage de rémunérations, face au recul du bénévolat. La question du tarif des licences devra se reposer face à ces besoins croissants de financement. Il semble difficile de vouloir augmenter la qualité des missions en rémunérant davantage sans repenser les recettes et donc les tarifs des licences.

Didier Pascal demande combien de personnes sont concernées par cette indemnité. Il explique qu'en région Auvergne Rhône-Alpes, 8 arbitres ont été supervisés gratuitement cette année. Si ce nombre est représentatif à l'échelle nationale, on parle d'une centaine de supervisions sur une année à 50 euros chacune. C'est gérable pour la Ligue, cela ne l'est pas tant que ça au niveau national : si les supervisions venaient à devenir beaucoup plus nombreuses, la question de la source de financement va se poser.

Matthieu Vieira précise que lors de ces supervisions, le superviseur vient bien uniquement pour cela et ne réalise pas d'arbitrage en même temps. Il n'est donc pas rémunéré en tant qu'arbitre par l'organisateur.

Émily Minaud dit que si la Ligue doit financer toutes les supervisions demandées par les arbitres, son budget peut la contraindre à en refuser, pouvant bloquer des arbitres dans leurs cursus.

Patrick Lauféron craint que cette nouvelle indemnité ouvre la boîte de Pandore et que d'autres demandent la même chose par équité. Les charges reposant sur la FFE doivent être maîtrisées. Le retrait du calcul des kilomètres en enlevant la notion de vol d'oiseau va représenter un certain chiffre. Il faut être prudent quant aux recettes en face et qu'une hausse du tarif des licences ne doit pas être la seule solution.

Sébastien Peter remarque que pour les stages d'arbitrage, les stagiaires paient eux-mêmes leurs inscriptions.

Éric Le Rol dit qu'en tant que trésorier de la FFE, l'assemblée générale ne lui a pas donné de moyens nouveaux et qu'il ne comprendrait pas que des personnes votent pour cette indemnité après s'être prononcés contre une augmentation des licences.

Didier Fretel formule la proposition consistant à ce que le demandeur paie l'indemnité de supervision, sauf lorsque celle-ci est demandée par la DNA. L'arbitre pourra solliciter son club/comité/ligue pour un éventuel financement. Matthieu Vieira ajoute qu'il faudra pour que le système soit cadré que le paiement passe par la Fédération : paiement par l'arbitre à la Fédération qui reversera ensuite au superviseur. Jean-Baptiste Mullan ajoute qu'il faudra encadrer davantage les conditions des supervisions.

VOTE N°5

Il est proposé une indemnité de 50 € par supervision, prise en charge par la FFE si cette dernière est demandée par la DNA, ou par l'arbitre l'ayant demandée le cas échéant.



Pour :	19	
Contre :	3	<i>Éric Le Rol, Isabelle Bonvalot, Larbi Houari</i>
Abstention :	2	<i>Joël Gautier, Jocelyne Wolfangel</i>

Didier Fretel présente la seconde demande la DNA portant sur les indemnités des personnes assurant la formation des arbitres. La DNA demande une réévaluation de ces indemnités pour les rapprocher de celles des personnes assurant les stages DIFFE/DAFFE/DEFFE. Il ajoute ne pas avoir souvenir de la dernière augmentation de ces montants. Joëlle Mourgues précise que le dernier réévaluation date de 2017.

Éloi Relange ajoute qu'une augmentation des droits d'inscription à ces stages pourrait être étudiée si ces derniers devaient coûter plus cher à organiser.

Éric Le Rol demande s'il a été fait attention aux barèmes du code des impôts afin qu'il ne puisse y avoir du salariat déguisé en cas de personnes indemnisées dépassant le seuil. Didier Pascal dit que le sujet est délicat et qu'on sort du statut d'arbitre. On entre ici dans la législation des formateurs, entrepreneurs et autres statuts. Il propose qu'on attende une réforme plus globale de la formation à la FFE. Il ajoute qu'il faudra certainement demander aux personnes faisant de la formation d'arbitres un statut d'auto – entrepreneur par exemple.

Olivier Macard évoque la question des charges sociales et donc les questions fiscales liées à ces indemnités.

Didier Fretel ajoute que le temps passé pour animer un stage doit aussi comprendre le temps de préparation comme pour les professeurs. Ce temps ne peut pas être estimé.

Éric Le Rol rappelle que lorsqu'on augmente une dépense, il s'agit de mettre une recette en face.

Éloi Relange précise que le coût de formation pour ces stages arbitraux est de 2 400 euros par an environ. Matthieu Vieira ajoute que les droits d'inscription à ces stages sont constants depuis très longtemps et que si on indemnise mieux les personnes les assurant, on peut réévaluer les montants pour s'y inscrire.

Sébastien Peter questionne sur les modes de paiements des formateurs. Il ne faut pas que les choses se fassent de la main à la main et qu'il faut réglementer à ce sujet.

Didier Fretel dit que les montants de ces indemnités doivent être inscrits dans l'annexe au règlement financier de la FFE. Il donne le chiffre de 389 inscrits aux derniers examens d'arbitrage et indique que le nombre de stages les ayant préparés a donc augmenté.

Didier Pascal pense qu'il est précipité d'augmenter les droits d'inscription pour les stagiaires. Il est rejoint par Olivier Macard, qui pense qu'il faudrait une analyse d'impact en amont.

Jean-Baptiste Mullon et Matthieu Vieira pensent que le sujet doit être approfondi avec la DNA. Didier Fretel propose en conséquence que le sujet soit revu plus tard.

4. Commission de contrôle économique et de gestion (CEEG) : périmètre des missions

Didier Fretel rappelle les fonctions de la CCEG définies dans l'article 8.7.1 du règlement intérieur de la FFE. Il insiste sur le fait qu'elle donne son avis sur le contenu des documents à caractère financier soumis à l'examen du comité directeur et de l'assemblée générale. En conséquence, il fait part du mécontentement des membres de cette commission suite à 2 interventions lors de l'assemblée générale qui se sont agacés que Frédéric Chomier, rapporteur de la commission à l'assemblée générale, y ait exprimé l'avis favorable de cette dernière sur le projet de restructuration des licences. Il rappelle que cet avis figurait dans le rapport de la commission.

Éloi Relange ajoute que cette commission a un rôle de conseil sur les finances fédérales du fait de ses grandes compétences. Elle assure une transparence de manière pointue, avec bienveillance et en toute objectivité. Attaquer ainsi leur rapport ou les interventions de leurs membres, comme cela a été fait en assemblée générale, relève de la manœuvre politique et de l'affaiblissement de l'institution.

Larbi Houari répond ne pas être contre le rapport de la CCEG mais qu'il est contestable que la commission ait appelé à voter pour le projet présenté.

Jean-Baptiste Mullon réaffirme le droit pour la CCEG de donner son avis et regrette qu'on ait pu remettre en cause son travail et ses conseils. Son rapporteur, Frédéric Chomier, a été attaqué 2 fois en séance, par 2 anciens présidents de la FFE qui symbolisent les périodes les plus noires de cette dernière. Il rappelle le bilan négatif à hauteur de 170 000 € de Diego Salazar, souligné par la CCEG à l'époque, et la démission en bloc de cette même commission durant la présidence de Bachar Kouatly, sans que ce dernier ne la renouvelle. Ce point avait d'ailleurs été négativement relevé par le ministère des sports durant son inspection. Il ajoute que les attaques portées en séance contre la commission l'ont été contre des bénévoles. Le bureau fédéral a fait le choix de ne pas répondre aux attaques répétées qui le concerne mais qu'il aurait dû le faire en ces circonstances.

Bachar Kouatly conteste ne pas avoir reconstitué la CCEG suite à sa démission durant son mandat. Didier Fretel et Matthieu Vieira indiquent ne pas retrouver sa reconstitution dans les comptes rendus suivants.

S'adressant ensuite à Joël Gautier, Jean-Baptiste Mullon mentionne des écrits extrêmement désobligeants de sa part qui évoquent le fait « que l'on pompe à la source » l'argent de la FFE ; allusion à la rémunération du président. Il rappelle que le choix a été fait de rémunérer le président au plus bas niveau de l'échelon « cadre dirigeant » prévu par la convention collective du sport et il déplore des attaques fréquentes envers des bénévoles fédéraux, au nombre de 150, en précisant que cela doit cesser. Il lui rappelle que les élections ne sont qu'en 2024, et l'invite à reporter ses manœuvres de déstabilisation à ce moment-là.

Bachar Kouatly répond que la commission n'est pas là pour donner un avis sur ce qui va être voté mais a uniquement un rôle de contrôle, et que c'est au politique de donner des orientations. Il dit qu'il a beaucoup de respect pour Frédéric Chomier dont il connaît la grande force de travail, et qu'il n'y avait rien d'insultant ou de vexant envers ce dernier lors de son intervention en assemblée générale.

Didier Pascal invite Bachar Kouatly à « ne pas dire n'importe quoi » : la commission peut et doit donner un avis comme elle l'a fait par le passé. Elle a estimé que le projet de restructuration des licences était une bonne chose financièrement parlant pour la FFE. Elle ne s'est pas exprimée politiquement parlant, restant ainsi parfaitement dans son rôle.

Matthieu Vieira évoque le rapport de la CCEG présenté lors de l'assemblée générale de 2016 lors de la dernière augmentation du tarif des licences en citant : « l'augmentation du prix de la licence apparaît comme une mesure incontournable ». Il s'étonne que Bachar Kouatly, présent ce jour, n'ait rien objecté à l'époque de cette position donnée concernant le vote.

Éloi Relange clôture le sujet, estimant que l'intervention de Bachar Kouatly en assemblée générale ressemblait à une agression envers Frédéric Chomier et la CCEG. Il se dit extrêmement déçu par ce comportement.

5. Choix du titulaire du contrat d'assurance

Didier Pascal rappelle que le contrat actuel avec la SMACL arrive à échéance au 31 août 2023. Un appel d'offres a été lancé, recevant 2 propositions par la MAIF et la MMA. Cette dernière ne répondait qu'à un seul des lots, omettant de faire des propositions sur l'assurance de nos locaux, de nos véhicules et pour les personnes victimes de violences. En parallèle, l'offre de la MAIF est complète et légèrement en dessous de notre contrat actuel qui s'élève à 13 500 euros à l'année.

Quelques points restent encore à éclaircir avant la conclusion définitive du contrat, notamment la question de territoires ultra marins non listés dans la proposition et le détail des garanties pour les victimes de violence. Didier Pascal rappelle en effet que la loi Sport impose aux fédérations de proposer à leurs licencié·es une assurance couvrant l'accompagnement psychologique et juridique pour les victimes de violence. Le comité

directeur de mars dernier avait décidé d'aller plus loin, en votant la prise en charge de cette assurance par la Fédération pour tous les licenciés.

VOTE N°6

Il est proposé de donner mandat au bureau pour négocier l'offre MAIF pour la conclusion du contrat d'assurance du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2027.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

DÉVELOPPEMENT

1. Services aux clubs : point sur les actions en cours et réflexion sur d'autres possibilités

Didier Pascal présente les actions mises en place depuis le début de la mandature concernant le dispositif de services aux clubs. Éloi Relange ajoute en préambule que ce sera l'occasion d'ouvrir le débat sur d'éventuelles idées nouvelles pour la suite.

Didier Pascal commence par faire le point sur l'offre matérielle à travers les 2 commandes groupées qui ont déjà eu lieu. Elles ont permis à 190 clubs, comités et ligues d'économiser ainsi 76 000 euros sur des achats de matériels. Cela a représenté 250 000 feuilles de parties, 1 500 pendules DGT et 875 sets de jeux d'échecs en plastique. Certains clubs ont regretté qu'il n'y ait qu'un seul point de livraison lors des championnats de France jeunes, mais Didier Pascal rappelle qu'il s'agit là d'un élément fondamental pour atteindre le prix le plus bas possible.

Il évoque ensuite l'offre AssoConnect, gratuite pendant 3 ans, permettant ainsi l'utilisation de cet outil de gestion pour les clubs. Nous entrons dans la 2^e année du partenariat : Éloi Relange indique que 55 clubs l'utilisent depuis la saison dernière. Didier Pascal ajoute qu'Assoconnect propose des webinaires régulièrement via le site fédéral au sujet de la formation des dirigeants. Il rappelle que 100 licences sont disponibles gratuitement pour ce partenariat de 3 années.

La bulle de Chat présente sur le site fédéral engendre 130 échanges par mois en moyenne, représentant un travail mensuel d'environ 6h30 pour chaque personne derrière cet outil. La qualité des réponses est évaluée par les utilisateurs à hauteur de 4,9 points sur 5. La marge de progression est donc faible ! On y pose beaucoup de questions sur l'administration des clubs, sur les licences. On l'utilise aussi pour chercher un club, sur la crise sanitaire, sur le dispositif ANS, sur les scolaires, pour des questions techniques, etc.

Les répondants ventilent les questions vers le bon interlocuteur lorsqu'ils ne peuvent répondre eux-mêmes. Didier Pascal précise que l'ensemble des répondants sont bénévoles.

Larbi Houari demande si cette bulle est accessible au grand public pour poser des questions. Il lui est répondu par l'affirmative. Didier Pascal précise que les questions sont très majoritairement posées par des clubs et par des personnes déjà licenciées. Jean-Baptiste Mullon ajoute qu'il y a aussi des adultes non licenciés mais aussi des parents qui se renseignent pour leur enfant. Laurent Nouhaud indique que des parents demandent parfois les horaires de cours de tel ou tel club pour les enfants mais que dans ce cas, les parents sont orientés vers le club le plus proche.

Larbi Houari demande si cette bulle est aussi utilisée par des personnes voulant créer un club. Il lui est aussi répondu par l'affirmative.

Didier Pascal poursuit en évoquant les nombreuses visio conférences mises en place depuis le début de la mandature. Elles ont porté sur l'ANS, le dispositif Class'Échecs, le certificat médical, la formation des dirigeants... 5 points d'informations pour les clubs ont été faits, ainsi que de nombreux webinaires de la

commission santé social handicap (SSH) notamment. De nombreux documents (une cinquantaine) sont ensuite mis à disposition des clubs sur le site fédéral dans la rubrique *Documents clubs*. Laurent Nouhau précise que des questions portent sur la manière de trouver ces documents parfois et que certains ne font pas l'effort d'aller les chercher.

Didier Pascal revient ensuite sur le conseil personnalisé aux clubs. Il a mis en place des visioconférences individualisées en cas de difficulté importante, avec partage d'écrans, afin d'essayer de résoudre au plus vite les problèmes posés. Il peut s'agir de problèmes d'employeurs, techniques qui attendent des réponses concrètes et rapides. Il y a environ 2 demandes par semaine pour ces aides personnalisées, avec une pointe lors de la campagne ANS et des clubs se réveillant un peu au dernier moment (exemple : pas de SIRET, etc.). Il gère lui-même avec Laurent Nouhau les questions les plus pointues sur le plan administratif.

Éloi Relange salue le travail de Didier Pascal et de Laurent Nouhau, ainsi que celui de tous les autres bénévoles engagés dans ce dispositif de service aux clubs. Bachar Kouatly confirme la qualité du travail fourni et le fait qu'il est suivi.

Éloi Relange demande s'il y a des propositions nouvelles.

Didier Pascal mentionne les nombreuses questions sur les ressources humaines, souvent récurrentes. Il faudrait certainement accentuer le nombre de visioconférences en lien avec l'URSSAF par exemple pour les questions d'emplois. Il pense serait utile à la FFE de disposer d'une personne employée, à disposition des ligues, des comités et des clubs pour aider dans toutes ces questions administratives.

Éloi Relange l'idée d'un emploi partagé avec les ligues. Jean-Baptiste Mullon précise qu'un sujet futur sera celui de la possible création d'un groupement d'employeurs et que les ligues sont les structures les plus susceptibles de disposer des fonds nécessaires. Il faudra pour cela de la créativité pour mettre en place un tel projet susceptible de venir sérieusement en aide aux dirigeants qui rencontrent de plus en plus de difficultés dans leurs tâches au quotidien.

Matthieu Vieira va dans le même sens mais ajoute que cela n'exclut pas le renforcement nécessaire du siège fédéral. Actuellement, les bénévoles réalisent de nombreuses tâches effectuées par des salariés dans de nombreuses fédérations.

Sébastien Peter évoque un chantier de formation des dirigeants sur le terrain avec des intervenants disponibles à cet effet. Des présidents de clubs peuvent être parfois un peu âgés et ne sont pas toujours très portés sur le numérique. Il faut aller à leur contact. Les visioconférences sont bien adaptées aux plus jeunes.

Didier Pascal répond qu'il y a eu 2 formations de dirigeants dans sa ligue et que des sessions nationales de formation de dirigeantes en cours.

Éloi Relange ajoute qu'aujourd'hui, un jeune ne se projette pas facilement comme président de club. Il faut rendre la tâche plus attractive et montrer qu'elle permet de développer des compétences utiles professionnellement.

Larbi Houari dit que ce sont toujours les mêmes personnes de manière régulière, qui font les mêmes choses et qu'on observe un « dégarnissement » en termes de ressources humaines. Didier Pascal ne se reconnaît pas dans le propos de Larbi Houari et qu'il ne compte pas s'inscrire dans la durée. Il souhaite aider à progresser, structurer, puis passer la main à d'autres. Larbi Houari répond qu'il y a des gens qui sont faits pour durer mais qu'il est facile de lancer 1000 projets puis de voir qui va rester pour les conduire.

Éloi Relange conclut en disant qu'il n'est au contraire pas facile de lancer des idées ou des projets, mais qu'il est facile de conserver ce qui relève de l'exceptionnel. Toutes les idées sont quand même bonnes à prendre mais il faut ensuite les étudier.

2. Plan de performance

Jean-Baptiste Mullon présente l'avancement du plan de performance des jeunes, après les derniers championnats de France des jeunes.

Il commence par faire le point sur la sélection des jeunes publiée le 23 mai dernier par le sélectionneur, Quentin Loiseau, en lien avec le directeur technique fédéral, Jordi Lopez. La parité parfaite a été respectée. Une forte orientation vers les plus jeunes, dans une perspective de moyen et long terme, a été choisie, tout comme une représentativité des diverses ligues et territoires. Jean-Baptiste Mullon tient à saluer le remarquable travail effectué par Quentin Loiseau depuis sa prise de fonctions. Il a effectué une première présélection avant les championnats d'Agen, qu'il a affinée ensuite en étant sur place.

Les cours commencent dès ce lundi 12 juin, par des séances en visioconférence d'une heure. Le stage cet été se déroulera en Île-de-France dans une base de loisirs sur 4 jours, avec 3 nuitées et la quasi intégralité du staff. Les jeunes s'y inscrivent massivement. Une délégation partira pour les prochains championnats d'Europe. Une équipe ira aux olympiades U16 à Rotterdam. Le coût est peu élevé. Concernant la plateforme numérique mise en place, quelques difficultés technologiques mineures sont rencontrées. Des ajustements sont en cours pour y remédier.

Se pose la question du suivi des jeunes, présents dans ce groupe pour cette année 1 et qui n'y seraient plus en année 2. Faut-il prévoir une forme nouvelle de prise en charge ? Restent-ils sous les radars de la prospective fédérale ? Jean-Baptiste Mullon se dit ouvert à toute proposition.

Mathieu Ternault demande où en est la mise en place de référents de ce plan de performance dans chaque ligue. Jean-Baptiste Mullon répond que c'est en cours et que plusieurs ligues l'ont déjà envisagé. Il cite le cas du Grand-Est où le référent régional est intervenu lors du championnat régional des jeunes dans le cadre de ce plan. Didier Pascal explique que l'État se désengage des élites régionales pour ne s'occuper que du national. Cela pourrait induire plus de liberté au soutien que pourraient apporter les régions à leurs élites sportives.

Éric Le Rol demande si des jeunes ont refusé leur sélection. Jean-Baptiste Mullon répond par la négative mais certains jeunes ont décliné la participation à certaines compétitions internationales ; refus souvent motivés par la présence à l'école. La famille d'un jeune a même explicitement demandé à ce qu'il ne participe à aucun championnat international.

Joël Gautier demande si d'autres enfants ne figurant pas dans le plan de performance pourraient participer à des compétitions internationales. Matthieu Vieira répond que la logique est quand même d'associer la participation à ces championnats avec ce groupe constitué. Jean-Baptiste Mullon ajoute que l'on souhaite valoriser les championnats internationaux avec l'équipe de France. Faire partie de ce groupe est une condition pour disputer ces championnats.

Éloi Relange remercie Jean-Baptiste Mullon en rappelant qu'il s'agit d'un plan sur le long terme, qui s'opère dans un contexte très favorable avec un réseau d'entraîneurs bien structuré. Jean-Baptiste Mullon conclut en évoquant les ambitions de ce projet plan de performance qui se fait avec de petits moyens. Il faut investir en moyens humains notamment. Il salue l'engagement de toutes les personnes s'y impliquant.

3. Santé Social Handicap (SSH) : suivi des projets

Franck Droin, président de cette commission rejoint la séance pour présenter les nombreux projets en cours. Il laisse Laurent Nouhaud, membre de la commission, démarrer la présentation. Ce dernier rappelle en premier lieu que la commission SSH s'engage dans des actions pouvant permettre la pratique échiquéenne du plus grand nombre, en s'intéressant à toutes formes de pratique. Elle est auto financée via son propre modèle économique et elle « rapporte » même de l'argent à la FFE : la région Île-de-France a accepté de soutenir le projet Infinite Autisme à hauteur de 54 000 € ; Klésia soutient le projet 1000 cafés à hauteur de 60 000 €, le

projet Infinte Autisme pour 38 000 € et ajoute 9 500 € pour le projet jeunes aidants. 20 % de ces partenariats reviennent à la FFE qui apporte son support dans ses projets.

Le programme *Infinite Autisme* démarre de manière forte : son déploiement dans 25 centres de jeunes pour l'année 2023. Pour le programme *La tête et les jambes*, des actions sont actuellement menées dans des IME et des centres sportifs. Le projet Deuxième cerveau marche aussi très bien : lors des championnats de France des jeunes, des conseils sur le sport-santé sont dispensés chaque jour, avec des quizzes par exemple.

D'ici 2025, le programme *1000 cafés*, avec le partenaire Klésia, va être développé. Il s'agit de contribuer à revitaliser les zones rurales en contribuant à l'animation de cafés, avec le jeu d'échecs. 40 animations ont déjà été mises en place, susceptibles de déboucher sur des partenariats avec 12 clubs repérés de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

700 000 à 1 million de personnes aident des parents, grands-parents ou d'autres personnes souffrantes dans leur vie quotidienne. Pour la plupart, peu de sorties sont possibles. Le programme *Jeunes aidants* est en cours de préparation avec l'association JADE qui propose à ces personnes de pouvoir quitter leur quotidien pendant une semaine par exemple, afin d'y faire de multiples activités. Les Échecs vont y trouver toute leur place. Ce programme va être déployé à petite échelle pour commencer mais a vocation à prendre une ampleur importante.

Le programme *JESPER* va lui aussi démarrer. Il vise le monde de l'entreprise et notamment les personnes proches de prendre leur retraite. Il s'agit de les aider à préparer cette dernière en leur faisant découvrir des activités pour lesquelles leur vie professionnelle ne leur permettait pas toujours de dégager du temps. Microsoft semble intéressé pour soutenir ce projet.

Laurent Nouhaud explique que les actions menées sont pérennes et peuvent être incluses dans les clubs des régions concernées : on trouve sur le site Internet de la commission SSH un modèle de lettre à adresser en maison de soins, ainsi qu'un exemple de convention. Les clubs peuvent se saisir de ces documents pour contacter les structures et mettre en place les programmes à l'échelle locale.

La commission travaille aussi sur un programme destiné aux classes ULIS, sur le modèle de Class'Échecs.

40 clubs sont recensés dans le handiguide. Le référencement dans le handiguide de ces structures est indispensable pour être financé par l'ANS pour des actions portant sur le handicap. Laurent Nouhaud incite l'ensemble des structures fédérales à faire cette démarche gratuite mais essentielle. Dans chaque ligue, mis à part en Corse et des territoires ultramarins, au moins un club est recensé dans ce handiguide.

Sur le plan institutionnel, des contacts ont été engagés avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), ainsi qu'avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Ils ont 60000 licenciés dont beaucoup sont susceptibles de nous rejoindre : il y a là un énorme potentiel de développement pour nous. Une jeune thésarde prépare d'ailleurs en ce moment une thèse sur la pratique du jeu d'Échecs par des jeunes en situation de handicap.

Émily Minaud ajoute que lors du championnat de France des scolaires à venir dans sa ville, une nutritionniste viendra tenir une conférence de 45 minutes pour donner les bons conseils à ce sujet, faisant ainsi le lien avec ce qui est proposé par la commission aux championnats de France des jeunes. Franck Droin salue cette initiative, cohérente avec ce qui est proposé par la commission.

Les travaux et projets de cette commission reçoivent les applaudissements des membres du comité directeur en conclusion.

4. Class'Échecs 2023 : orientations de la 2^e année

Éloi Relange et Didier Pascal font le point sur Class'Échecs et ses perspectives, projet qui est l'un des piliers de l'action fédérale depuis 2022.

Éloi Relange rappelle que le premier objectif de la FFE est de développer la pratique des échecs. Les jeunes et donc les scolaires sont une priorité naturelle. Il s'agit, pour ces scolaires, de les sensibiliser aux échecs, puis à la pratique de la compétition. Il s'agit aussi de l'orienter vers nos 900 clubs, de favoriser la passerelle entre ces derniers et les scolaires.

Les professeurs remontent des avis très positifs du programme. En peu de temps, nous parvenons à les équiper, avec finalement peu de moyens. Pour cette première année, environ 2 000 écoles ont été équipées du kit Class'Échecs. 4 400 professeurs ont rempli un formulaire de demande via la plateforme Magistère de l'éducation nationale. Didier Pascal ajoute que le kit adressé suscitait de nombreuses questions à ses débuts et qu'il donne entière satisfaction : le matériel tient dans la durée et est suffisant en terme de nombre.

On estime que 100 000 enfants ont été formés aux Échecs sur temps scolaire. Pour l'année 2023, l'ambition est de toucher 300 000 enfants. Il nous faut par contre réfléchir à la manière de les connecter à la stratégie fédérale, vers nos clubs : un bon indicateur sera le développement du nombre de licences dans les catégories U10 et U12. Les primo licenciés pourraient être nombreux prochainement dans cette catégorie.

Une convention est en cours de discussion avec l'UGSEL (Fédération sportive de l'enseignement privé), comme cela a été fait avec l'USEP (pour l'enseignement public). Les contacts actuels sont très bons avec le président de cette fédération.

Le développement du projet Matoupion est en cours. Il s'agira d'une application permettant au professeur de donner des accès à des activités échiquéennes aux enfants, sur le modèle de l'application Mathador utilisée par les professeurs des écoles pour renforcer l'apprentissage des mathématiques à la maison.

L'événement de cette fin d'année pour Class'Échecs est le défi Marc Llari face à 400 écoles. C'est un événement médiatique intéressant pour la presse : Élise Lucet viendra y tourner un reportage pour l'émission de France 2 *Envoyé spécial*. Nous y mettrons en avant notre jeune champion du monde, Marc Llari, qui jouera une partie majoritaire contre les écoles ayant participé au programme Class'Échecs. Laurie Delorme en assurera les commentaires en direct. Le directeur général du Crédit Mutuel sera présent.

5. Point communication et relations presse

Éloi Relange fait le point concernant la communication de la FFE.

Il commence par évoquer le travail collectif via un groupe de travail concernant la refonte de notre identité graphique en cours. Un concours de design a été effectué sur une plateforme dédiée afin d'avoir de nombreuses options de choix. Le travail est effectué avec Sébastien Robles, qui est marketeur de profession, et l'évolution du travail a été présentée à des panels.

Éloi Relange montre l'avancement du futur logo reprenant les couleurs du drapeau tricolore, l'emblème national qu'est le coq, et la pièce la plus sympathique du jeu d'échecs, le pion. Éloi Relange poursuit sur la crête du pion-coq qui représente la flamme olympique, en référence aux Jeux de Paris 2024 et au fait que les Échecs pourraient prochainement y rentrer comme e-sport. La tête du pion pourrait ressembler à une petite tête de robot pour montrer la dimension e-sport.

Une nouvelle charte graphique est en cours de réalisation, avec ce logo.

Mathieu Ternault indique beaucoup aimer cette nouvelle charte graphique. Il ajoute qu'il sera très utile d'apporter des supports de communication pour les clubs et les organes déconcentrés. Éloi Relange le rejoint sur ces besoins en supports de communication.

Éloi Relange fait ensuite le point sur la communication vers le grand public, à travers la presse notamment. Il évoque la popularité importante et croissante du jeu d'Échecs, son côté intergénérationnel en rappelant que la commission santé social handicap œuvre aussi dans ce sens.

Éloi Relange explique qu'une veille a été mise en place afin de recenser au maximum les couvertures médiatiques de notre discipline et les sujets intéressants le plus la presse. Il a été demandé à l'agence Aya Communication de travailler davantage sur les sujets les plus porteurs et susceptibles de plus intéresser les médias tels que Class' Échecs et Infinite Autisme.

Nous avons eu un bon nombre de télévisions et de radios. La presse quotidienne régionale parle souvent des Échecs. Des grands médias très variés comme BFMTV, Les Échos, Europe 2, France Télévisions, RTL et des émissions comme Les Maternelles et C à vous, ont réalisé de beaux reportages.

Le dénominateur commun principal pour cet intérêt médiatique porte sur les jeunes. La couverture médiatique autour des championnats de France des jeunes et autour de nos 2 jeunes champions du monde que sont David Lacan-Rus et Marc Llari fut importante à chaque fois. Celle autour du défi de Marc Llari face aux 400 écoles s'annonce aussi importante.

Il a été réalisé des comptes rendus types pour la presse quotidienne régionale afin d'y mettre en valeur des champions en régions ou dans les départements.

ADMINISTRATION

1. Campagne ANS 2023

Didier Pascal fait le point sur la campagne ANS 2023. Celle-ci a nécessité une grosse phase de préparation, peu visible et ayant nécessité de multiples réunions.

Cette année, l'ANS statue en juillet pour le versement des sommes attribuées en août. Notre proposition pour la note de cadrage de la campagne a été validée tardivement par l'ANS impliquant une durée effective écourtée. Ce nouveau calendrier a laissé moins de temps aux clubs pour réaliser les dossiers et moins de temps au comité technique pour les évaluer. Nous nous sommes adaptés pour respecter les délais imposés par l'Agence Nationale du Sport.

La phase de dépôt des dossiers par les structures est terminée.

Une réunion de présentation de la campagne a été organisée lors des championnats de France des jeunes à Agen en avril dernier. Deux visios conférences ont aussi été tenues début mai sur le site fédéral. Plus d'une vingtaine de réunions à distance ont aussi été faites pour aider des structures demandeuses en particulier. De nombreux conseils personnalisés ont été donnés par ailleurs.

Didier Pascal rappelle que 2 comités œuvrent pour cette campagne : un comité technique et un comité de pilotage. L'un évalue les dossiers et l'autre les instruit pour proposer les montants des subventions à l'ANS.

Il ajoute qu'une campagne ANS représente l'équivalent de 90 jours de travail à temps plein répartis sur l'ensemble des bénévoles.

Cette année, 153 structures (11 ligues, 28 comités départementaux et 114 clubs) ont déposé au moins une action, pour un total de 266 actions. Le montant total des actions faisant l'objet de demandes s'élève à 3,1 millions d'euros. 1,3 millions d'euros sont demandés à l'ANS pour contribuer à leurs financements.

Concernant les territoires ultra-marins, qui bénéficient d'une enveloppe dédiée, des dépenses sur les enveloppes 2022 n'ont pas été effectuées et il manque des comptes rendus financiers. Du fait de ces manques, déjà constatés, l'ANS a réduit leur enveloppe dédiée, la faisant passer de 35 500 à 32 000 € cette année.

De manière générale, les structures demandant ces financements ANS doivent bien comprendre qu'il est important de faire les actions financées et de produire les comptes rendus financiers correspondants. Le risque de diminutions des enveloppes ANS est réel face à ces manques et chacun doit en prendre conscience.

Didier Pascal rappelle les 5 grands axes retenus en 2023 et indique que 53 % des demandes concernent cette année le développement de la pratique échiquéenne en milieu scolaire. Il rappelle comment travaille le comité technique : il reçoit les demandes et les documents correspondants, les examine, et les évalue selon une grille de notation qui est publique. Les membres évaluent des dossiers situés en dehors de leurs ligues respectives. Une mise en commun des notes est effectuée ; chaque dossier est ainsi évalué par plusieurs personnes différentes. Il y a ensuite 2 réunions d'harmonisation chargées d'examiner avant tout les écarts de notation supérieurs à 3 points sur le même dossier. Ce sont ainsi 9722 notes qui ont été attribuées !

Les informations administratives données par les structures (PV d'assemblées générales, projets associatifs, comptes, statuts, etc.) sont vérifiées avant transmission au comité de pilotage qui est chargé de valider définitivement les attributions.

Didier Pascal remercie l'ensemble des membres de ces 2 comités pour leur travail exceptionnel en soulignant que cette tâche n'est pas assurée bénévolement comme à la FFE dans de nombreuses autres fédérations.

Laurent Nouhaud, membre de ces comités, rappelle l'importance de fournir des comptes rendus financiers et qu'il est parfois difficile d'avoir des informations sur la réalisation des actions. Il souligne l'aspect extrêmement chronophage de ces travaux pour les bénévoles.

Les membres du comité directeur font part de leurs félicitations quant à ce travail remarquable.

2. Ligue de Nouvelle-Calédonie : affiliation à la FIDE

Matthieu Vieira présente la demande de la ligue de Nouvelle-Calédonie (NC). Le travail a démarré en janvier dernier avec son président Julien Bellier, afin de permettre :

- de bénéficier des financements de la FIDE en matière de développement pour les territoires ;
- de participer aux compétitions régionales organisées en Océanie.

Leur principale difficulté est la distance : aucune compétition organisée par la Fédération ne leur est accessible, même pour un championnat de France Jeunes ce serait très compliqué. Ils ont pourtant quelques jeunes qu'ils aimeraient pouvoir faire jouer contre des équipes des îles alentours dans le cadre de l'Oceanian Chess Confederation.

Le processus est encadré d'un point de vue légal : la Nouvelle-Calédonie a un statut très particulier au sein de la France qui n'est ni celui d'un DROM (département et région d'outre-mer comme la Guadeloupe, la Réunion...) ni d'un TOM (territoire d'outre-mer, comme St-Pierre-et-Miquelon par exemple). Elle dispose de compétences élargies qui lui permettent de réglementer un certain nombre de domaines, parmi lesquels le sport.

Ainsi, le sport en Nouvelle-Calédonie est régi par une délibération spécifique de leur Congrès calédonien datant de 2001 et dont l'article 16 dispose : « *Pour permettre aux équipes de Nouvelle-Calédonie de participer aux compétitions sportives organisées dans la région, l'adhésion aux organismes internationaux devra être recherchée, en accord avec les fédérations françaises concernées.* »

Par ailleurs, la loi Sport de 2022 a créé un article L. 131-13-1 du Code du Sport qui vise à permettre à tous les Outre-mer, quel que soit leur statut (DROM, TOM, NC) de pouvoir s'affilier à une fédération régionale reconnue par la fédération internationale (par exemple la ligue Guadeloupe pourrait s'affilier à l'équivalent de l'ECU en Amérique), et organiser des compétitions internationales contre des équipes de la même région.

La FIDE a deux catégories de membres :

- le statut de *member federation* dont dispose la FFE, et qui est le statut de quasiment toutes les fédérations ;
- le statut de *affiliated organization* défini par la FIDE comme suit : « *an association or organization which represents the common interests of a group of Member Federations, or an international region*

or transnational territory, or people with a common ground in regard to some specific chess activities, admitted to FIDE and as further provided for in this Charter ».

C'est donc bien ce dernier statut qui serait accordé à la Nouvelle-Calédonie. Il lui permettra de bénéficier des fonds de la commission PDC (commission du développement), ainsi que de participer aux compétitions régionales (par exemple les jeux océaniques de la jeunesse), voire éventuellement d'avoir une équipe aux Olympiades. La FFE reste néanmoins la seule fédération reconnue pour ce territoire (member federation) : c'est elle qui homologue les tournois, qui dispose du droit de vote lors des congrès FIDE, etc.

Matthieu Vieira conclut en expliquant qu'il s'agit d'accompagner le développement des Échecs en Nouvelle-Calédonie, territoire situé tout de même à près de 17 000 km de la France métropolitaine.

VOTE N°7

Il est proposé de donner l'autorisation à la ligue de Nouvelle-Calédonie de solliciter auprès de la FIDE son adhésion comme "affiliated organization".

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Réforme statutaire : présentation de l'avant-projet et débat

Matthieu Vieira présente la 1^{re} proposition de réécriture des statuts fédéraux, rappelant que le document a été envoyé au comité directeur au préalable afin qu'il puisse être étudié en détail par les membres qui le souhaiteraient. Il remercie les membres du groupe de travail (Rémi Helfer, Pierre Leblic, Thomas Lemoine, Jean-Yves Gaillet, Didier Fretel) qui l'accompagnent dans ce chantier.

Il précise que cette première version est issue d'échanges avec la direction juridique du Ministère des Sports et présente article par article les principales modifications. Ces dernières concernent surtout les élections suite à la promulgation de la loi Sport en 2022 : la composition des comités directeurs des fédérations sportives va être profondément modifiée avec l'introduction de la parité totale dès 2024, l'instauration d'un représentant des arbitres et d'un représentant des entraîneurs, ainsi que des élus des Sportifs de Haut-Niveau. Ce dernier point ne sera applicable dans notre Fédération que lorsqu'elle pourra inscrire des sportifs sur les listes ministérielles de haut-niveau.

Certains points ne sont pas encore complètement arbitrés et nécessitent des débats : par exemple, il serait possible de laisser aux comités départementaux le choix entre le scrutin plurinominal et le scrutin de liste, alors que seul ce dernier est pour l'heure accepté. Matthieu Vieira mentionne notamment les petits comités départementaux, composés de peu de clubs, pour lesquels il juge que le scrutin plurinominal peut être plus adapté. À l'inverse, Didier Pascal se dit opposé à cette hypothèse, estimant qu'il est possible d'avoir des listes de projet y compris dans ces petits comités.

Bachar Kouatly demande si la FFE et les ligues resteront au scrutin de liste. Matthieu Vieira répond que ce sera bien le cas, bien que la FFE, en plus d'élus au scrutin de liste, comportera également des élus au scrutin uninominal pour les représentants des arbitres et des entraîneurs, car en vertu de la loi Sport, ces derniers doivent être élus par leurs pairs (c'est-à-dire indépendamment du scrutin de liste où les clubs votent).

Seconde journée, dimanche 11 juin 2023

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	x	
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	x	<i>Éloi Relange à partir de 11h45</i>
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	x	
GATINE Marc		<i>Bachar Kouatly puis Patrick Lauféron à partir de 11h30</i>
GAUTIER Joël	x	<i>Isabelle Bonvalot à partir de 11h05</i>
HOUARI Larbi	x	<i>non représenté à partir de 11h05</i>
KOUATLY Bachar	x	<i>Patrick Lauféron à partir de 11h30</i>
LAUFERON Patrick	x	
LEBLIC Pierre	x	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)		<i>Mathieu Ternault</i>
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	x	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MINAUD Émily	x	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	x	
NOUHAUD Laurent	x	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	x	
PENALVER Marion	x	
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	x	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Pascal</i>
TERNAULT Mathieu	x	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	x	
WOLFANGEL Jocelyne		<i>Joël Gautier puis Isabelle Bonvalot à partir de 11h05</i>

Jordi Lopez, directeur technique Fédéral, Joëlle Mourgues et Manon Brissaud Frenk, salariées du siège fédéral, assistent à la séance.

Éloi Relange ouvre la seconde journée en accueillant le directeur technique fédéral, Jordi Lopez.

Bachar Kouatly demande la parole pour dire que la ville de Chartres est prête à accueillir à nouveau le Top 16. Il souhaite faire une mise au point sur les propos tenus par Jean-Baptiste Mullon à son égard la veille. Il conteste ne pas avoir reconstitué la CCEG durant son mandat.

Jean-Baptiste Mullon lui demande pour quelles raisons il n'a pas reconstitué la CCEG. Bachar Kouatly répond que suite à la démission de ses membres en 2019, il l'a reconstituée en 2020. Didier Fretel dit ne pas retrouver trace de sa reconstitution en 2019 ou 2020. Didier Pascal effectue les mêmes recherches et arrive au même résultat.

Concernant la publication des votes de l'assemblée générale d'avril, Bachar Kouatly dit que c'est la première fois qu'une telle publication est faite. Lors des assemblées tenues à distance sous sa mandature, son équipe a demandé à ne pas recevoir les résultats détaillés par le prestataire. Il considère que c'est une vision différente de la démocratie.

Matthieu Vieira dit à Bachar Kouatly qu'il n'a pas de leçons de démocratie à donner, en citant ce qu'il qualifie de nombreuses dérives dans le mandat précédent. Il cite notamment l'Assemblée Générale de décembre 2020, où les clubs avaient voté contre la prorogation du mandat du comité directeur, et qu'il avait affirmé publiquement qu'il irait déposer une requête demandant la nomination d'un administrateur. Il rappelle que ce n'est pas ce qui a été fait puisque la requête demandait en premier lieu la prorogation du mandat.

Éloi Relange juge très bien de publier les votes quand ces derniers sont publics, ce qui est le cas des votes d'Assemblée Générale. Il ne voit pas pourquoi Bachar Kouatly évoque deux visions de la démocratie. Il propose de passer aux sujets à l'ordre du jour et notamment les grands événements et les règlements des compétitions.

COMPÉTITIONS

1. Point sur le prochain championnat de France de l'Alpe d'Huez

Jean-Baptiste Mullon revient tout d'abord sur le récent championnat de France des jeunes à Agen en indiquant que chaque édition est meilleure que la précédente du fait de la connaissance parfaite des lieux et des synergies créées avec les acteurs locaux. Pour l'an prochain, une boîte à idées via une application pour smartphones pourrait être mise en place. Un effort pour rendre le séjour meilleur pour les parents est à fournir. Un espace de coworking pourrait être mis en place pour les personnes voulant télé-travailler.

Concernant le championnat de France à venir à l'Alpe d'Huez, il indique qu'il y a près de 300 inscrits début juin en comptant les 2 nationaux, 3 semaines avant la majoration tarifaire du 1er juillet. Le tarif des hébergements a pu être une source d'inquiétude, d'autant plus qu'il n'y a pas de logements étudiants aux coûts négociés comme à Albi. Il s'avère que beaucoup de tarifs apparaissaient très élevés cet hiver, car ils n'étaient pas encore mis à jour pour la saison estivale. Il précise que des discussions sont en cours pour les éditions suivantes.

Bachar Kouatly demande l'apport financier de l'Alpe d'Huez. Jean-Baptiste Mullon répond qu'il est de 80 000 euros plus la mise à disposition des locaux sans taxes supplémentaires. Une demande de subvention est en cours avec le conseil départemental et la région. Éloi Relange ajoute que le championnat sera à l'équilibre ou très peu déficitaire. Jean-Baptiste Mullon ajoute qu'il faut 100 000 euros des collectivités pour atteindre cet équilibre et qu'il espère que l'on y parvienne.

Éloi Relange annonce un travail en cours sur un futur championnat de France de Blitz en ligne, qui pourrait s'ajouter à nos événements habituels. Il ciblerait, dans un format court, intéressant les streamers dont Kévin Bordi, les nombreux amateurs d'échecs qui ne sont pas dans le circuit fédéral. Jean-Baptiste Mullon ajoute que l'on travaille sur une grande journée de lancement de ce futur événement avec Immortal Games, nouveau partenaire de la Fédération, dans le but de créer quelque chose de festif et de ludique.

Bachar Kouatly demande s'il a été vérifié la légalité d'un partenariat avec Immortal Games qui est associé avec de la cryptomonnaie. Éloi Relange le rassure sur le sérieux de cette société française, dont le siège est situé très proche de la Fédération et emploie 30 salariés. Il explique qu'Immortal Game propose effectivement des NFT, avec un mode de jeu introduisant de nouvelles règles (avec par exemple un roi qui ne peut pas jouer plus de 3 fois dans la partie). Toutefois, leur intention première est de faire une plateforme de jeux standard, où il est possible de jouer avec les règles du jeu classiques de la même manière que sur d'autres plateformes telles que Chess.com ou Lichess. Le modèle économique n'est plus centré sur les NFT.

2. Commission Technique : propositions de modifications de règlements de compétitions

Jordi Lopez présente les évolutions réglementaires des compétitions proposées par la commission technique, présidée par Jean-Christophe Carpentier.

Règlement A02 : Championnat de France des clubs

L'article 1.3 de ce règlement évoque l'obligation pour les équipes de Top 16 ou de N1 d'avoir une équipe en interclubs jeunes et en interclubs féminins. Or, il n'est pas précisé si cette équipe peut ou ne peut pas être constituée dans le cadre d'une entente avec un autre club. La Commission Technique propose d'inscrire explicitement l'interdiction pour ces équipes d'être issues d'ententes. Éloi Relange indique que certains clubs n'ont pas l'intention de monter une équipe en interclubs jeunes et utilisent la possibilité de faire une entente. Il demande, dans le cas d'une suppression de cette possibilité, si cette mesure pouvait être mise en application dans un an et pas à la rentrée pour laisser du temps aux clubs concernés pour s'y préparer.

Jordi Lopez évoque les conséquences sportives en cas de non-respect de cet article 1.3 mais dit qu'il est possible de les substituer par des pénalités financières. Laurie Delorme considère que des pénalités financières ou des assouplissements aux obligations actuelles ne sont pas dans l'esprit du règlement. Les clubs de Top 16 ou de N1 ne sortent pas de nulle part : l'argent risque de ne pas être un frein pour certains.

Matthieu Vieira n'est pas favorable à décaler l'éventualité de supprimer les ententes pour l'équipe de jeunes et pour l'équipe de joueuses de ces clubs de Top 16 et de N1. Il préférerait qu'on distingue les obligations des clubs du top 16 de celles des clubs de N1. Sébastien Peter signale que des ententes peuvent être fictives avec aucun joueur au final. Marion Penalver indique que beaucoup d'équipes en N1 sont constituées d'amateurs et ne comprennent pas forcément l'intérêt de cette obligation.

Il est proposé de voter la suppression des ententes pour les interclubs jeunes et féminins concernant les clubs du Top 16 et de N1 à compter de la rentrée 2024.

VOTE N°8

Il est proposé :

- d'ajouter à l'article 1.3 concernant l'obligation d'équipe en Interclubs Féminins et Jeunes deux fois la phrase : « Cette équipe ne doit pas être issue d'une entente telle que définie à l'article 11 des règles générales » ;
- de rendre cette mesure applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Pour la suite des modifications qui sont plus techniques, Éloi Relange suggère qu'elles soient présentées puis votées en bloc.

Jordi Lopez évoque le souhait de certaines Ligues très étendues comme la Nouvelle-Aquitaine d'avoir davantage de groupes en N4 que le nombre accordé par la fédération. Il soumet en conséquence la proposition de parler de montées plutôt que de groupes dans l'article 1.1 du règlement A02. Les ligues



seraient ensuite responsables de déterminer le mode de qualification pour la montée en N3. Laurent Nouhaud précise que dans sa Ligue des Pays de la Loire, il existe un départage dans un tel cas de figure.

Jordi Lopez indique que l'article 3.6 sera séparé en plusieurs alinéas (a, b, c...) sur le modèle de l'article 3.7 afin de le rendre plus lisible. La commission technique propose à l'article 3.6.g de fixer 18h comme heure limite pour transmettre la composition d'une équipe bénéficiant d'un forfait. Laurie Delorme trouve qu'une telle mesure n'est pas forcément utile. Isabelle Bonvalot approuve, indiquant que le responsable du club peut parfois lui-même être joueur dans une autre équipe et pas forcément disponible. Matthieu Vieira pense qu'il est préférable d'éviter des horaires différents, et suggère de rester à 22h comme pour les autres transmissions de PV. Cette modification n'est en conséquence pas soumise au vote.

Jordi Lopez présente ensuite des précisions à opérer sur les articles 3.6 et 3.7 portant sur les compositions des équipes incomplètes ou pour des championnats se jouant à moins de 8 :

- (article 3.7.f) l'exigence d'avoir au moins 4 joueurs/joueuses ayant déjà participé au moins une fois pour le compte d'une équipe serait ramenée à 3 personnes s'il y a un maximum de 6 personnes inscrites sur le PV ;
- (article 3.7.g) l'exigence d'avoir 3 personnes mutées maximum serait ramenée à 2 personnes mutées s'il y a un maximum de 6 personnes inscrites sur le PV ;
- (article 3.7.h) l'exigence d'avoir 5 personnes de nationalité française/résident UE/étranger résidant depuis 5 ans, serait ramenée à 4 personnes s'il y a un maximum de 6 personnes inscrites sur le PV.

Sébastien Peter remarque qu'à l'inverse des 2 autres changements, la modification de l'article 3.7.g complexifie la composition pour des équipes déjà en difficulté puisqu'ayant 2 forfaits. Matthieu Vieira le rejoint et suggère que ce nombre de 2 joueurs ne s'applique qu'aux divisions qui se jouent avec 6 joueurs, mais pas dans le cas où dans une division à 8 joueurs, une équipe vient jouer avec seulement 6 joueurs et 2 forfaits. La modification de l'article 3.7.g est réécrite en ce sens.

Jordi Lopez présente la modification de l'article 3.8 qui est simplement une précision sur le score des matchs dans le cas d'une équipe de 6 joueurs qui fait forfait.

Une discussion s'engage sur la proposition de la Commission Technique de modifier l'heure maximale de transmission des résultats dans le cas de rondes qui commencent à 16 h le samedi (article 3.11.a). Un consensus se dégage finalement pour la proposition de commission technique de fixer cette heure limite de saisie des PV à 23 h.

VOTE N°9

Il est proposé d'approuver les modifications suivantes portant sur le règlement A02 :

- (article 1.1) remplacement de la notion de groupes pour les Ligues par celle d'accessions ;
- découpage de l'article 3.6 en différents alinéas et ajout de titres dans cet article ainsi que pour l'article 3.7 afin d'améliorer la lisibilité ;
- (article 3.7.f) ajout à la fin de l'alinéa des mots « cette exigence est ramenée à 3 personnes s'il y a un maximum de 6 personnes inscrites sur le PV » ;
- (article 3.7.g) ajout à la fin de l'alinéa des mots « cette exigence est ramenée à 2 personnes mutées s'il y a un maximum de 6 personnes pouvant être inscrites sur le PV » ;
- (article 3.7.h) ajout à la fin de l'alinéa des mots « cette exigence est ramenée à 4 personnes s'il y a un maximum de 6 personnes inscrites sur le PV »
- (article 3.8) réécrire le 2e alinéa ainsi : « Une équipe de 8 personnes ayant au moins 5 forfaits individuels perd sur le score de 3-0 (5-0 de points de partie). Une équipe de 6 personnes ayant au moins 4 forfaits individuels perd sur le score de 3-0 (4-0 de points de partie) »
- (article 3.11.a) ajout à la fin du 1er alinéa de la mention « 23h pour les rencontres qui débutent le samedi à 16h » et suppression du 2e alinéa ;



Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Règlement C01 : Coupe de France

Jordi Lopez évoque tout d'abord l'article 2.3 qui serait séparé en deux alinéas : l'un portant sur les lieux de rencontres, et l'autre portant sur les horaires. Il explique que cet article a été sujet à débat au sein de la Commission Technique concernant le lieu des rencontres pour savoir s'il faut prendre en compte les kilomètres parcourus précédemment ou s'il faut une alternance déplacement/réception.

La discussion s'engage au sein du comité directeur. Il est finalement la commission technique opte plutôt pour l'alternance comme dans de nombreux autres sports. La prise en compte uniquement des kilomètres ferait que les équipes entrées plus tardivement dans la compétition devraient presque assurément commencer par un déplacement.

La nouvelle rédaction serait la suivante :

Article 2.3.a) Lieu des rencontres

Le lieu des rencontres privilégie l'alternance des déplacements et des réceptions des rencontres, et se déroule dans le local d'un des deux clubs. Un autre lieu peut être retenu sur proposition conjointe des deux clubs ou de la Fédération.

Cas du 1er tour : Lors du 1er tour de la compétition, l'équipe tirée au sort en premier reçoit la rencontre. Lors des tours suivants, l'alternance est privilégiée. Si les deux équipes doivent se déplacer ou recevoir, selon la règle de l'alternance, l'historique des déplacements/réceptions de la compétition en cours est pris en compte pour retenir le lieu de la rencontre. En cas de parcours similaires sur la saison en cours, l'équipe tirée au sort en premier reçoit la rencontre.

VOTE N°10

Il est proposé d'approuver les modifications présentées de l'article 2.3.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Laurie Delorme pointe le fait qu'actuellement, le tableau final est tiré au sort à partir des 8e de finale. Elle propose que le tirage soit fait après chaque tour afin que les équipes ne soient pas tentées d'abandonner parce qu'elles sont dans une partie de tableau compliquée.

VOTE N°11

Il est proposé de supprimer les tirages au sort des quarts et demi-finales en même temps que ceux des 8e de finale.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Règlement C03 : Coupe Jean-Claude Loubatière

Jordi Lopez présente l'unique modification qui concerne l'ajout à l'article 1.2 de la mention « *ainsi que toute autre équipe qui se qualifierait lors de la phase précédant la finale* », afin d'explicitier que le club vainqueur de l'édition précédente, qui dispose d'une équipe automatiquement qualifiée en finale, ne perd pas le droit de qualifier d'autres équipes via le schéma classique.

VOTE N°12

Il est proposé d'approuver la modification du règlement C03.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Règlement C04 : Coupe de la parité

Jordi Lopez présente les réflexions de la commission technique au sujet de cette compétition. Elle n'a que peu d'équipes participantes et elle ne se développe pas comme souhaité.

Pour la redynamiser, la commission technique a réfléchi à baisser la moyenne Elo des équipes afin d'encourager des équipes susceptibles d'être moins fortes d'y participer. Le niveau de compétition est actuellement intéressant mais des équipes potentielles ne s'y engagent pas en pensant que c'est plié d'avance. L'idée de mettre cette épreuve en cadence rapide a aussi été envisagée, afin d'avoir plus de rondes dans une journée, mais aussi que le classement Elo Fide de toutes et tous soit calculé. La cadence actuelle est homologuée Fide jusqu'à 1800.

Jordi Lopez invite le comité directeur à débattre au sujet de cette coupe et des pistes évoquées.

Laurie Delorme précise jouer et apprécier cette compétition : elle ne voit pas d'intérêt majeur à abaisser la moyenne Elo. Cela risquerait d'appauvrir le niveau de cette compétition. Elle pense que la moyenne actuelle à 2000 maximum est bonne et évite aux plus gros clubs de s'accaparer la compétition. De son point de vue, on ne règlera pas la faible participation par une solution technique. Elle souhaiterait que la communication autour de cette coupe soit supérieure, à commencer lors des phases locales, mais aussi au niveau national.

Jean-Baptiste Mullon rejoint Laurie Delorme : dans certaines ligues ou comités, il s'agit d'une épreuve en plus, que l'on place dans le calendrier en dernier car elle concerne les joueuses. Il poursuit en expliquant qu'il y a une forte demande pour une compétition par équipes en cadence rapide. Beaucoup de nouveaux joueurs ou de nouvelles joueuses viennent d'Internet et aiment le jeu rapide. Il faut s'adapter à ces nouvelles demandes et il va falloir se lancer.

Matthieu Vieira rejoint Laurie Delorme sur la mauvaise communication à propos de cette compétition et ne souhaite pas non plus baisser la moyenne Elo. Il est lui aussi favorable à un passage en cadence rapide car il ne pense pas qu'il soit opportun de créer une nouvelle compétition spécifique, dans un calendrier déjà très chargé. Il évoque un sondage fait pour la coupe de France disant que seule une petite des parties des clubs ayant répondu souhaitait la passer en cadence rapide, mais que pour autant, il existait une forte attente de compétitions en cadence rapide par équipes.

Jean-Baptiste Mullon estime qu'on ne connaît pas le diagnostic sur les difficultés de cette coupe. Après la suppression de la coupe 2000, refonder la coupe de la parité serait une nouvelle modification pour la même catégorie de joueurs alors que le résultat n'est pas assuré.

Laurie Delorme redit que l'un des problèmes réside dans le fait que les parties ne sont pas homologuées Fide pour les joueurs et joueuses à plus de 1800 Elo. Jean-Baptiste Mullon convient que c'est le premier problème à régler pour cette coupe.

Sébastien Peter évoque le calendrier et les difficultés à placer cette compétition, souvent placée en parallèle d'autres manifestations dans sa région. Faut-il envisager que le calendrier fédéral y positionne toutes les phases ? Didier Fretel répond qu'il conviendrait d'avoir une concertation avec les Ligues si l'on allait dans ce sens. Il pense qu'il est difficile de bloquer un dimanche pour parfois quelques équipes seulement dans toute une région.

Éloi Relange constate qu'il ne semble pas se dégager de consensus autour de cette compétition. Il propose que dans un premier temps, la communication soit appuyée au plan national et qu'on encourage les Ligues à en faire de même. Il propose que l'on n'adopte pas de modifications réglementaires de jour pour cette coupe. Larbi Houari affirme son accord avec les propos tenus par Éloi Relange pour ne pas voter. Un consensus autour de la table se dégage dans le même sens.

Règlement F01 : Championnat de France des Clubs Féminins

Jordi Lopez présente les conclusions d'une réunion qui a eu lieu avec les équipes du Top 12 féminin lors de sa dernière édition à Mulhouse. La première proposition qui en ressort consiste à supprimer la double ronde lors de la première phase, ce qui allongerait la compétition d'une journée. Le souhait de nombreux capitaines concerne le fait de jouer les phases finales directement à la suite de la première phase, ce qui ferait passer la compétition à 7 journées consécutives.

Éloi Relange ajoute qu'il pourrait être envisagé 2 poules de 6 équipes, puis des demi-finales et la finale, le tout consécutivement. Cela pourrait permettre aux joueuses de ne se libérer qu'une fois dans l'année. La mise en avant de la compétition en serait peut-être plus aisée. C'est peut-être le moment de considérer cette possibilité quand on voit la présence de plus en plus de joueuses professionnelles à ce niveau.

Jean-Baptiste Mullon poursuit en disant que ce format sur une semaine unique est la première proposition des clubs. C'était inenvisageable à la création de ce championnat, mais maintenant, la plupart des meilleures joueuses françaises sont professionnelles.

Bachar Kouatly demande si quelqu'un a représenté la FFE lors de la première phase cette année. Jordi Lopez indique qu'il a été demandé à Dominique Dervieux, Directeur de la compétition, de le faire. Bachar Kouatly dit qu'il n'y avait pas d' élu et que la première des considérations consiste à ce que la FFE soit représentée par un élu. Éloi Relange signifie à Bachar Kouatly qu'il est en dehors du sujet.

Éloi Relange revient sur la formule possible à l'avenir, évoquant deux groupes de 6 équipes chacun pour commencer. Les clubs ont demandé à ce qu'il y ait moins de volatilité, avec donc moins de descentes au niveau inférieur. Il propose un système de poule haute et de poule basse, avec 4 équipes qui jouent les demi-finales / finales, et une poule basse qui déterminera les descentes.

Bachar Kouatly suggère de sonder les joueuses sur la future formule, en demandant aux femmes si ça les intéresse, avant de poursuivre cette discussion. Plusieurs personnes répondent que les interlocuteurs doivent être les clubs qui peuvent sonder leurs joueuses et relayer leurs souhaits. Marion Penalver affirme avoir joué cette compétition 2 fois et que jouer une semaine entière devrait aussi plaire aux joueuses de niveau amateur, dans le cadre d'une compétition de haut niveau. Bachar Kouatly demande à nouveau si les femmes ont été sondées. Laurie Delorme répond qu'elle ne connaît pas de club qui va répondre contre l'avis de ses propres joueuses. Elle ne voit pas le problème à passer par les clubs qui jouent cette compétition car aucun d'entre eux ne cherchera à pénaliser ses joueuses.

Joël Gautier pense que disputer cette épreuve entièrement sur une semaine est une idée pertinente pour la mise en avant de celle-ci. Matthieu Vieira suggère de voter le principe général, puis que la commission technique fasse des propositions sur la formule sportive.

Éloi Relange demande à Jordi Lopez de voir s'il sera possible de placer cette compétition sur 7 jours consécutifs dans le calendrier. Il ajoute que les clubs ont semblé plutôt enthousiastes à ce possible passage sur 7 jours.

Didier Fretel rappelle qu'un vote électronique du comité directeur est possible d'ici la fin de la saison pour cette compétition. Il est éventuellement possible de voter le passage en une semaine unique dès maintenant.

Un large consensus se dégage autour de la table pour lancer un vote électronique après avoir consulté les clubs au sujet de la formule de cette compétition.

Une proposition faisant suite à une remarque de Joël Gautier au précédent comité directeur est soumise au vote. Il s'agit de permettre aux ligues régionales de faire plusieurs groupes par ZID lors de la 1re phase de N2F.

VOTE N°13

Il est proposé de modifier ainsi que le règlement F01 :

- (article 1.1) modifier à l'item « Nationale 2 Féminine » : « composée de 1 ou plusieurs groupes dans une même zone interdépartementale pour la première phase... » ;
- (article 1.2.c) ajouter après la 1re phrase « Le nombre de groupes par ZID n'est pas limité ».

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez présente ensuite une proposition pour faire jouer la phase 2 de la nationale 2 féminine à la cadence 1h30 + 30 sec par coup, dans un souci de clarté pour les clubs, les ligues et les joueuses.

Joël Gautier explique que cette idée vise à amener davantage de fortes joueuses pour que les parties comptent pour le Elo Fide de toutes. Jean-Baptiste Mullon craint que cela allonge substantiellement la durée des journées de compétition. Si cela est possible en Île-de-France où les distances sont moins grandes, ce n'est pas le cas dans certaines ligues très étendues : qui viendrait jouer sur une journée susceptible d'être très longue avec en plus 2 heures de route à faire ?

Laurie Delorme pense que tout le monde doit se qualifier de la même manière dans toutes les Ligues. La cadence actuelle en N2F est de 50 minutes + 10 s/coup et doit donc y rester pour tenir compte de l'étendue de certaines Ligues et donc des temps de trajets pouvant être très longs. Émilie Minaud la rejoint en ce sens.

Joël Gautier répond qu'on exclut ainsi les plus fortes joueuses dépassant 1800 Elo car leurs parties ne seront pas prises en compte. Il demande si l'on peut envisager une souplesse. Matthieu Vieira remarque que la cadence proposée ne permet de toute façon pas de jouer 3 rondes dans la journée. Ce serait au maximum possible avec une cadence 60 minutes + 30 s/coup.

Éloi Relange demande s'il y a un consensus qui se dégage pour modifier cette cadence qu'il serait possible de mettre au vote. En l'absence de consensus, il propose donc de ne pas soumettre au vote de proposition à ce sujet et de poursuivre l'ordre du jour.

Joël Gautier et Larbi Houari quittent la séance à 11h05.

Isabelle Bonvalot représente désormais Joël Gautier et Jocelyne Wolfangel. Larbi Houari n'est plus représenté.

Règlement F02 : Championnat individuel féminin de parties rapides

L'objectif affiché est d'avoir une plus grande participation de joueuses à ce championnat tant lors de sa finale que lors des phases régionales.

Jean-Baptiste Mullon et Pierre Leblic proposent pour cela un changement radical et innovant qui consiste à rendre la finale totalement ouverte. Les phases régionales permettraient de gagner des prises en charge pour se rendre en finale. Matthieu Ternault, organisateur de la finale cette année en juin à Bordeaux, approuve cette idée en ajoutant qu'il faudrait pour cela compter sur la participation des Ligues. Didier Pascal explique que dans sa Ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes, ça fait longtemps que cette dernière finance le déplacement des joueuses pour cette finale.

Didier Fretel évoque le fait que peu de joueuses et joueurs se déplacent en général à des centaines de kilomètres pour disputer un tournoi rapide. Jean-Baptiste Mullon répond que les titres de championnes de France sont motivants et que ça ne pose pas de problèmes aux joueuses ou aux parents pour aller les disputer.

Marion Penalver questionne sur le financement des déplacements et des hébergements : qui prend en charge quoi pour les qualifiées ? Jean-Baptiste Mullon répond que la FFE prend en charge les hébergements de ces dernières. Il faudra discuter avec les Ligues pour que ces dernières s'associent davantage aux prises en charges de déplacements pour la finale.

Éloi Relange trouve l'idée intéressante, mais elle nécessite d'être discutée au préalable avec les ligues régionales pour obtenir leur accord concernant le financement des déplacements des qualifiées.

Il est proposé d'augmenter le quota de qualifiées dans les phases régionales comme cela a été expérimenté cette année, avec une qualifiée par tranche de dix joueuses.

VOTE N°14

Il est proposé de modifier le quota de qualifiées prévu à l'article 1.2 ainsi :

- 1 joueuse qualifiée pour 1 à 10 joueuses participantes ;
- 2 joueuses qualifiées pour 11 à 20 joueuses participantes ;
- etc.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Bachar Kouatly (qui représente Marc Gatine) et Patrick Lauféron ne sont pas revenus suite à une pause.

Actuellement, sont qualifiées d'office pour la finale les premières des catégories U18F et U20F de l'édition précédente. La Commission Technique propose de qualifier d'office d'étendre ces dispositions aux premières des éditions précédentes dans les catégories U12F, U14F et U16F.

Matthieu Ternault ne comprend pas pourquoi se limiter aux catégories U12 et plus. Il suggère d'inclure également les catégories U8F et U10F. Didier Fretel objecte qu'il faut cependant faire attention à ne pas avoir trop de qualifiées d'office pour ne pas appauvrir la participation dans les phases régionales. Éloi Relange soumet au vote la proposition amendée.

VOTE N°15

Il est proposé d'ajouter à l'article 1.2 parmi la liste des qualifiées directes pour la finale les premières des catégories U8F à U16F de l'édition précédente.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Retour de Patrick Lauféron.

Bachar Kouatly quitte la séance à 11h30 et donne son pouvoir et celui de Marc Gatine à Patrick Lauféron.

Règlement J01 : Championnat de France des Jeunes

La 1^{re} proposition est issue d'un travail avec le Conseil des Ligues. Elle vise à donner plus de souplesse aux Ligues ayant plusieurs ZID dans l'organisation des tournois qualificatifs.

VOTE N°16

Il est proposé d'ajouter à la fin de l'article 2.4 les modifications ci-après :

« Une Ligue composée de plusieurs ZID peut faire le choix de championnats par ZID ou d'un championnat unique. Dans ce dernier cas, elle peut faire le choix suivant concernant les qualifications :

- 1) Un classement séparé par ZID avec les places qualificatives associées.



2) *Un classement unique avec une place minimum dans chaque catégorie pour chaque ZID. »*

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez présente ensuite une modification de l'article 2.6 visant à assouplir les conditions au Élo pour se qualifier directement : actuellement, le classement Élo à atteindre est celui au 1er septembre. Dès lors, certains jeunes ayant atteint ce classement en juillet ne participent pas à des tournois durant l'été par crainte de redescendre en dessous. Pour encourager la participation au Open, il est proposé de qualifier d'office dès lors que le jeune a dépassé un certain classement à l'Élo de juillet, août ou septembre.

VOTE N°17

Il est proposé l'ajout à l'article 2.6 de la mention « en juillet ou en août de la saison précédente ».

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez évoque ensuite la durée des journées pour les jeunes lors des phases qualificatives. Il y a actuellement une limitation sur le nombre de rondes. La commission technique propose plutôt de fixer une limite sur le temps de jeu.

Didier Pascal est d'accord sur ce principe mais pense que la proposition faite de 6h pour les petites catégories et 8h pour les autres est trop basse. Il est rejoint par Matthieu Vieira qui estime que de nombreux comités et ligues risqueraient d'être bloqués dans l'organisation de leurs championnats.

Éric Le Rol propose une durée maximale de 8h pour les petites catégories et de 9h pour les grandes.

VOTE N°18

Il est proposé de remplacer à l'article 3.2 le nombre journalier maximal de rondes à ne pas dépasser par un maximum de 8 heures de jeu pour les petites catégories (U08 et U10) et de 9 heures pour les grandes catégories (U12 à U16).

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Départ de Laurie Delorme à 11h43 qui donne son pouvoir à Éloi Relange.

Règlement J03 : Championnat de France Scolaire

Jordi Lopez présente un projet de nouveau règlement de ce championnat de France Scolaire qui a été rédigé par la Commission Scolaires puis validé par la CTF. Il en résume les principales modifications :

- interdiction de séparer les tournois en catégories d'âges. Les élèves d'un même établissement devront jouer le même tournoi ;
- ajout d'une possibilité pour que la perte de la partie se fasse au 3^e coup illégal (et non au 2^e) ;
- modification des départages (article 5.3.3) : introduction de la notion de gain au 1^{er} échiquier, puis au 2^e etc, de façon à contrebalancer le libre ordonnancement de la liste des joueurs ;
- accès au championnat pour les établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- création d'un distinguo entre droits d'inscription qui concernent tout le monde, et frais de participation pour les hébergements avec renvoi à une annexe qui sera de la responsabilité de la direction du championnat

VOTE N°19

Il est proposé d'approuver le règlement J03 du championnat de France des scolaires présenté ce jour.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Règlement R01 : Règles générales

Jordi Lopez présente une proposition visant à simplifier les démarches de transferts : une prise de licence dans un autre club au cours du mois de septembre serait considérée comme une demande de transfert, sans besoin que le licencié se connecte sur son compte FFE pour demander à changer de club.

Didier Pascal souhaite que la procédure reste cadrée. Éric Le Rol ajoute qu'il est important pour les clubs ayant engagé des équipes en juin, de savoir sur qui ils vont pouvoir compter à la rentrée et que la démarche de demande de transfert demeure importante.

Laurie Delorme répond que les joueurs restent libres de s'engager où ils veulent et que les clubs en principe sondent leurs membres avant d'engager des équipes, même si on n'est pas à l'abri de départs non prévus en septembre. Jean-Baptiste Mullon approuve ses propos et estime que la proposition est une simplification administrative bienvenue.

VOTE N°20

Il est proposé d'ajouter à la fin de l'article 2.3.1 : « Une prise de licence dans un autre club entre le 1er et le 30 septembre équivaut à une demande de transfert qui exonère de la faire ».

Pour :	22	
Contre :	1	Éric Le Rol
Abstention :	0	

Règlement R03 : Compétitions homologuées

Jordi Lopez évoque le fait que les règlements de la Fide précisent déjà la conduite à tenir par rapport aux appareils électroniques. La commission technique propose donc de simplifier la rédaction de l'article 2.2.1 du règlement R03 pour éviter les redondances.

Matthieu Vieira remarque que la suppression complète de cet article signifie au regard des règles de la FIDE que, par défaut, tous les objets électroniques seront interdits dans les salles de jeu, y compris dans le sac. Isabelle Bonvalot explique que c'est le cas pour les grands tournois et qu'il faut le faire mais qu'il faut de la souplesse pour les tournois pour amateurs. Éloi Relange se prononce pour la possibilité par défaut d'avoir un appareil électronique éteint dans un sac pour les tournois amateurs.

VOTE N°21

Il est proposé de rédiger l'article 2.2.1 ainsi : « Sauf stipulation contraire du règlement de la compétition fédérale ou du tournoi, l'article 11.3.2.1 des règles du jeu autorisant les appareils électroniques éteints dans un sac s'appliquera ».

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez soumet la proposition de la commission technique de permettre deux coups illégaux pour des compétitions scolaires non homologuées Fide.

VOTE N°22

Il est proposé l'ajout à l'article 2.2.2 des compétitions scolaires (si le tournoi n'est pas homologué Fide) pour que la perte de la partie intervienne lors du 3^e coup illégal.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Enfin, il soumet la proposition que la FFE régularise la situation des joueurs non licenciés ayant participé à un tournoi homologué sous 7 jours.

VOTE N°23

Il est proposé l'ajout à l'article 2.2.6 de la mention : « Passé le délai de 7 jours, la FFE régularisera la situation », pour les tournois de type A et B, en cas de défaut de licence.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

3. Commission Santé Social Handicap : modification du règlement R03

Laurent Nouhaud présente la proposition de la commission santé social handicap (SSH) afin que les personnes titulaires de cartes d'invalidité soient dispensées de payer des droits d'inscription majorés en cas d'inscription tardive à un tournoi.

Il explique que certaines de ces personnes peuvent avoir un handicap avec des périodes de grande fatigue et qu'il leur est difficile de savoir à l'avance si leur état de santé ou de forme leur permettra de participer à un tournoi. Elles s'inscrivent donc souvent tardivement et paient alors des droits majorés du fait de leur handicap en réalité.

VOTE N°24

Il est proposé d'approuver la modification de l'article 2.3 du règlement R03 : « la majoration des prix d'inscription ne s'applique pas dans le cas de personnes présentant une carte de mobilisation inclusion de personne en situation de handicap ».

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

3. Demande de dérogations pour des tournois lors des championnats de France

Didier Fretel présente 2 demandes de dérogation pour homologuer des tournois rapides durant les prochains championnats de France en août. Il indique qu'il n'est pas proposé de modifier le règlement actuel portant sur ces possibles dérogations.

Le club de Sète veut organiser comme l'an passé un tournoi rapide durant les fêtes locales de la saint-Louis.

Celui de Saint-Dié souhaite revenir fin août comme il y a 2 ans pour des questions de disponibilités de salles et pour éviter les difficultés par rapport aux prises de licences tout début septembre comme il l'a connu l'an passé.

Didier Pascal rappelle son souhait que le championnat de France soit totalement protégé comme c'est le cas dans la plupart des autres sports.



VOTE N°25

Il est proposé d'approuver la demande de dérogation du club de Sète (34) pour organiser un tournoi rapide homologué le 19 août 2023 durant les fêtes de la St-Louis.

Pour :	22	
Contre :	1	<i>Didier Pascal</i>
Abstention :	0	

VOTE N°26

Il est proposé d'approuver la demande de dérogation du club de St-Dié (88) pour organiser un tournoi rapide homologué le 27 août 2023.

Pour :	21	
Contre :	2	<i>Didier Pascal, Matthieu Vieira</i>
Abstention :	0	

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

1. Commission Scolaires : modification de la composition

Éloi Relange informe les membres du comité directeur de la démission de Ludovic Mellier pour des raisons personnelles.

2. Comité Mixité : modification de la composition

Jean-Baptiste Mullon présente la proposition de la commission mixité d'intégrer Estelle Diksa parmi ses membres. Il précise qu'il s'agit d'une joueuse de l'Échiquier Grenoblois, professeure des écoles qui anime le dispositif Class'Échecs auprès de ses élèves et qui porte un regard extérieur sur le sujet de la mixité.

VOTE N°27

Il est proposé la nomination d'Estelle Diksa à la Commission mixité.

Pour :	23	
Contre :	0	
Abstention :	0	

JURIDIQUE

1. Comité Départemental du Lot et Garonne : suivi du dossier

2. Conformité statutaire des Comités Départementaux de l'Ariège et de l'Aude : suivi des dossiers

Didier Fretel et Matthieu Vieira font le point de la situation sur ces 3 dossiers.

Depuis la dernière réunion du comité directeur, les 3 affaires ont été renvoyées devant le Conseil d'État par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ce dernier a ensuite redirigé chacun des dossiers vers le tribunal administratif de son département, à savoir Toulouse pour le comité de l'Ariège, Montpellier pour celui de l'Aude et Bordeaux pour celui du Lot-et-Garonne.

Ces 3 tribunaux administratifs ont proposé une médiation entre les parties concernées, que la FFE a à chaque fois acceptée. Dans ce cadre, la FFE propose à ces 3 comités un accompagnement afin de retrouver les conditions permettant de leur redonner l'agrément en tant qu'organes déconcentrés de notre fédération.

La fédération est à ce jour en attente de réponse de ces 3 comités quant à leur participation à ces médiations.

3. Point sur les autres contentieux en cours

Éloi Relange informe les membres du comité directeur d'un pourvoi en cassation de Sébastien Feller dans l'affaire l'opposant à la FFE.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant formulée, Éloi Relange remercie l'ensemble des membres et donne rendez-vous pour le prochain comité directeur qui aura lieu les 18 et 19 novembre 2023.

La séance est levée à 12h14.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

